



ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN

Association

Siège social : 18, rue Charles Fourier

75013 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN

Association

Siège social : 18, rue Charles Fourier
75013 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 6.1.1 de l'annexe concernant les changements de méthodes comptables.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note 8 de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le rapport est daté de ce jour pour collecter jusqu'au dernier moment les éléments nécessaires à l'expression de l'opinion.

Paris, le 2 juillet 2021



SEC HEMBERT
Représentée par son Président

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Présentation Générale

Les comptes annuels des œuvres de la mie de pain comprennent :

- ❖ **Le bilan** qui représente la situation patrimoniale de l'association les œuvres de la mie de pain ;
- ❖ **Le compte de résultat** qui regroupe les produits et les charges de l'exercice selon leur nature ;
- ❖ **L'annexe** qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat dont notamment :
 - **le compte de résultat par origine et destination (CROD)** et son annexe ;
 - **le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER).**

ACTIF	Exercice 2020 selon l'ANC 2018-06			Exercice 2019 selon CRC 99-01
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :	799 734	160 054	639 680	668 676
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	799 734	160 054	639 680	668 676
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles :	15 700 376	7 828 658	7 871 717	7 667 174
Terrains	0	0	0	0
Constructions	13 555 369	6 596 356	6 959 013	7 370 986
Installations techniques, matériel et outillage industriels	967 199	791 003	176 196	40 166
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	692 932	441 299	251 633	256 022
Avances et acomptes	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	484 875	0	484 875	0
Immobilisations financières :	135 459	0	135 459	135 459
Participations et Créances rattachées	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	135 459	0	135 459	135 459
Total I	16 635 569	7 988 712	8 646 857	8 471 310
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	25 557		25 557	25 470
Avances et acomptes versés	0		0	3 514
Créances	2 479 546	161 372	2 318 175	1 768 853
Créances clients, usagers et comptes rattachés	668 798	161 372	507 426	386 055
Créances reçues par legs ou donations	265 932		265 932	0
Autres	1 544 817		1 544 817	1 382 798
Valeurs mobilières de placement	861 148		861 148	1 801 521
Instruments de trésorerie	0		0	0
Disponibilités	10 201 225		10 201 225	6 328 798
Charges constatées d'avance	71 009		71 009	92 342
Total II	13 638 485	161 372	13 477 113	10 020 498
Frais d'émission des emprunts (III)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0		0	0
Ecarts de conversion Actif (V)	0		0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	30 274 054	8 150 084	22 123 971	18 491 809

PASSIF	Exercice 2020 selon l'ANC 2018-06	Exercice 2019 selon CRC 99-01
FONDS PROPRES		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise :	757 128	3 263 740
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		3 263 740
<i>Fonds propres statutaires</i>	70 795	0
<i>Fonds propres complémentaires</i>	686 333	0
Fonds propres avec droit de reprise :	0	2 909 877
<i>Autre fonds propres - subvention invest. avec droit de reprise</i>	0	2 909 877
<i>Fonds statutaires</i>	0	0
<i>Fonds propres complémentaires</i>	0	0
Ecart de réévaluation Réserves	0	0
Réserves :	5 694 783	5 694 783
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	0	0
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>	5 694 783	0
<i>Autres</i>	0	0
<i>Reserves pour investissement</i>	0	5 694 783
Report à nouveau	2 926 378	-1 289 051
Excédent ou déficit de l'exercice	1 134 721	-124 994
Situation nette (sous total)	10 513 010	10 454 355
Fonds propres consommables	0	0
<i>Subventions d'investissement</i>	1 373 737	0
<i>Provisions réglementées</i>	0	0
Autres fonds associatifs - subv° invest. Sur biens non renouvelables	0	327 158
Total I	11 886 747	10 781 513
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	750 807	0
<i>Fonds dédiés</i>	107 307	0
Total II	858 114	0
PROVISIONS		
<i>Provisions pour risques</i>	322 013	154 316
<i>Provisions pour charges</i>	0	0
Total III	322 013	154 316
Fonds dédiés	0	64 308
<i>sur subventions de fonctionnement</i>	0	0
<i>sur autres ressources</i>	0	64 308
Total III bis	0	64 308
DETTES		
<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>	0	0
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	5 347 188	3 291 523
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	75 010	1 183 364
<i>Avances et acomptes reçus</i>	0	61 567
<i>Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés</i>	1 003 219	1 083 487
<i>Dettes des legs ou donations</i>	0	0
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	2 532 148	1 555 631
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	0	0
<i>Autres dettes</i>	28 512	1 891
<i>Instruments de trésorerie</i>	0	0
<i>Produits constatés d'avance</i>	71 020	314 210
Total IV	9 057 097	7 491 673
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IIIbis + IV + V)	22 123 971	18 491 809



COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 selon l'ANC 2018-06	Exercice 2019 selon CRC 99-01
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 320	0
Ventes de biens et services	1 064 864	864 256
Ventes de biens	0	0
dont ventes de dons en nature	0	0
Ventes de prestations de service	1 064 864	864 256
dont parrainages	0	0
Produits de tiers financeurs	14 499 428	0
Concours publics et subventions d'exploitation	8 580 895	0
Subventions d'exploitation	0	7 915 306
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public	5 918 533	0
Dons manuels	4 605 033	0
Mécénats	105 752	0
Legs, donations et assurances-vie	1 207 748	0
Contributions financières	390 322	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0	70 413
Utilisations des fonds reportés et fonds dédiés	30 798	0
Autres produits	399 809	0
Cotisations	0	4 175
Collectes	0	4 028 007
Transfer de charges	0	342 508
Reports ressources non utilisés sur exercice antérieur	0	225 332
Subvention d'investissement à résultat	0	20 928
Autres produits	0	288 361
Total I	16 388 541	13 759 285
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	0
Achats de matières premières	0	427 530
Variation de stock	-87	-1 584
Autres achats et charges externes	5 570 464	0
Autres achats (non stockés)	0	799 360
Charges externes	0	4 405 098
Aides financières	39 998	0
Impôts, taxes et versements assimilés	521 109	560 959
Salaires et traitements	5 350 121	5 240 082
Charges sociales	2 057 247	0
Charges sociales	0	1 831 962
Autres charges de personnel	0	137 088
Subventions accordées sur ressources affectées	0	45 241
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	576 017	555 287
Dotations aux provisions	244 519	44 495
Reports en fonds dédiés	824 604	0
Engagement à réaliser sur ressources affectées	0	58 300
Autres charges	6 687	66 647
Total II	15 190 678	14 170 465

1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 197 863	-411 180
PRODUITS FINANCIERS		
<i>De participation</i>	0	0
<i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>	0	0
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	20 319	19 741
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge</i>	0	0
<i>Différences positives de change</i>	0	0
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>	0	0
Total III	20 319	19 741
CHARGES FINANCIERES		
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>	0	0
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	56 337	62 840
<i>Différences négatives de change</i>	0	0
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>	0	0
Total IV	56 337	62 840
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-36 018	-43 099
COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 selon l'ANC 2018-06	Exercice 2019 selon CRC 99-01
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 161 846	-454 279
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
<i>Sur opérations de gestion</i>	18 674	725 378
<i>Sur opérations en capital</i>	0	0
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</i>	0	0
Total V	18 674	725 378
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
<i>Sur opérations de gestion</i>	32 911	131 224
<i>Sur opérations en capital</i>	7 758	164 902
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>	0	95 415
Total VI	40 669	391 541
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-21 995	333 837
<i>Participation des salariés aux résultats (VII)</i>	0	0
<i>Impôts sur les bénéfices (VIII)</i>	5 130	4 552
Total des produits (I + III + V)	16 427 534	14 504 404
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	15 292 813	14 629 398
EXCEDENT OU DEFICIT	1 134 721	-124 994
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>	549 188	
<i>Prestations en nature</i>	0	
<i>Bénévolat</i>	499 839	
TOTAL	1 049 027	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>	549 188	
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	0	
<i>Prestations en nature</i>	0	
<i>Personnel bénévole</i>	499 839	
TOTAL	1 049 027	



Table des matières

1	Objet social	8
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	10
3	Description des moyens mis en œuvre	11
4	Les organismes liés	13
5	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	14
5.1	Faits caractéristiques de l'exercice	14
5.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	15
6	Principes et méthodes comptables	16
6.1	Principes généraux	16
6.1.1	Changement de méthode comptable	16
6.1.2	Changements d'estimation	17
6.1.3	Corrections d'erreurs	17
6.2	Dérogations	17
6.3	Principales méthodes comptables	18
7	Informations relatives aux postes du bilan	19
7.1	Actif immobilisé	20
7.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	21
7.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	22
7.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	23
7.1.4	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	23
7.1.5	Actifs inaliénables	23
7.1.6	Prêts aux partenaires	23
7.2	Actif circulant	23
7.2.1	Stocks et en cours	23
7.2.2	Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations	24
7.2.3	Précisions sur d'autres créances	24
7.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	25
7.4	Fonds propres	25
7.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	25
7.4.2	Autres informations sur les fonds propres sans droit de reprise	27
7.4.3	Report à nouveau	28
7.4.4	L'excédent ou déficit de l'exercice	28
7.4.5	Subventions d'investissement	28
7.5	Fonds reportés et dédiés	29
7.5.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations	29
7.5.2	Fonds dédiés	30
7.6	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	31
7.6.1	Aménagement du cadre général- Augmentations (colonne B)	31
7.7	Provision pour risques et charges	31
7.8	Dettes	32
7.8.1	Précisions sur d'autres dettes	32
7.9	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice	33
8	Informations relatives au Compte de résultat	35
8.1	Compte de résultat par origine et destination	35
8.2	Résultats par établissement après répartition des dons	36
8.3	Produits du compte de résultat par origine et destination	37



8.3.1	Produits liés à la générosité du public	37
8.3.2	Subventions et autres concours publics	39
8.3.3	Utilisations des fonds dédiés	41
8.4	Charges du compte de résultat par origine et destination	42
8.4.1	Modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination	42
8.4.2	Missions sociales	42
8.4.3	Frais de recherche de fonds	43
8.4.4	Frais de fonctionnement	45
8.4.5	Dotations aux provisions et dépréciations	45
8.4.6	Reports en fonds dédiés de l' exercice	45
8.5	Contributions volontaires en nature du compte de résultat par origine et destination	45
8.5.1	Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public	46
8.6	Tableaux de rapprochement des charges et contributions volontaires du compte résultat et du compte résultat par origine et destination	47
8.7	Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges	49
8.7.1	Charges Financières, aides financières	49
8.8	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	50
8.8.1	Produits à recevoir	50
8.8.2	Produits et charges imputables à un autre exercice	50
8.8.3	Charges et produits exceptionnels	50
8.8.4	Transfert de charges	43
8.8.5	Honoraire des commissaires aux comptes	44
9.	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	52
10.	Autres informations et engagements	55
10.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite , pensions...)	55
11.	Informations relatives à l' effectif	56
12.	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	57
12.1	Engagements financiers donnés et reçus	57
12.1.1	Les engagements de retraites et avantages assimilés	57
12.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	57
12.3	Autres opérations non inscrites au bilan	57
13.	Autres informations utiles pour comprendre la lecture des comptes d' établissements	58
	prévus à l'article n°16 des statuts de l'association.	58
13.1	Tableau de refacturation de personnel entre établissements	58
13.2	Tableau de ventilation des frais de siège	58
13.3	Tableau de répartition des dons	59



1 **Objet social**

L'objet social de notre association est décrit ainsi selon l'article 1 de nos statuts :

- ✓ l'assistance morale et matérielle, sans aucune discrimination, à toute personne démunie de ressources suffisantes, notamment par un réfectoire et un asile de nuit, ..., ainsi que par des visites et assistance à domicile ;
- ✓ l'éducation physique et culturelle ainsi que la formation morale de la jeunesse du quartier par l'association et la gestion directe ou l'aide apportée à des organismes spécialisés à cet effet tels que : Foyers de jeunes travailleurs, cercles de jeunes gens, centres de loisirs et de jeux organisés, ARPE(anciennement USMB).

Sur ce socle, l'association des Œuvres de la Mie de Pain a développé une offre d'accompagnement et d'hébergement qui s'appuie sur différents établissements et se décline en deux volets :

- ✓ l'accueil et l'hébergement de personnes confrontées à des situations d'exclusion et qui connaissent une grande précarité ;
- ✓ une activité d'insertion professionnelle via des SIAE (structures d'insertion par l'activité économique).

Les ODMF ont par ailleurs favorisé la création de l'ARPE, association qui regroupe les activités éducatives et sportives ouvertes aux habitants du quartier.

Le cadre d'action de l'association s'inscrit aujourd'hui au cœur des politiques publiques de l'hébergement d'urgence et de l'action sociale, mais également de la jeunesse et de l'emploi. À ce titre elle conventionne avec les services de l'Etat pour co-financer son action et fait appel à la générosité du public pour financer les volets qui ne sont pas pris en charge par l'Etat et les dispositifs de droit commun.

L'association LES ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN compte à ce jour :

- Un CHU le centre d'hébergement le Refuge (272 personnes en hébergement, 28 places de mise à l'abri, 60 places d'hébergement dédiées à la période hivernale, et 17 places supplémentaires via la plateforme)
- Un FJT de 114 places ouvertes à des jeunes actifs ou en recherche d'emploi
- Une pension de famille
- Deux foyers dédiés à l'accueil de femmes sans enfant, de 49 et 59 places implantés dans les 13ème et 15ème arrondissements Parisiens
- Un accueil de jour (ESI) qui apporte assistance chaque jour à environ 200 personnes en situation d'errance
- Une activité d'insertion par l'activité économique déclinée en deux chantiers d'insertion (ACI) en nettoyage (35 personnes) et Restauration (24 personnes, complétés de 24 personnes en situation de rue remises en emploi via le dispositif Premières Heures (DPH)).



Conformément à son objet premier l'association : apporte soutien, hébergement, accompagnement et accès à l'emploi pour des personnes dont la situation requiert une assistance et ce sans aucune discrimination

Les organes statutairement compétents de notre association ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre association » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres



2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- ✓ Activité d'accueil et d'hébergement de personnes confrontées à des situations d'exclusion et qui connaissent une grande précarité
- ✓ Activité d'insertion professionnelle via des SIAE (structures d'insertion par l'activité économique).:

Les statuts prévoient, en plus des comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale, sur rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, la présentation des comptes des établissements existants à savoir :

- ✓ le Refuge (comprenant le Refuge, le Relais Social / Plateforme, les foyers femmes et les Chantiers d'Insertion),
- ✓ l'Accueil de jour « l'Arche d'Avenirs »,
- ✓ la Maison Relais et Résidence Sociale « la Villa de l'Aube »,
- ✓ le Foyer de jeunes travailleurs « Paulin Enfer »,
- ✓ le Siège,
- ✓ la Vie Associative

Afin d'améliorer la lisibilité des états financiers et avoir une meilleure lecture des actions sociales menées par les différents établissements de l'association, les charges des services fonctionnels communs, refacturées aux établissements, comme les charges de siège, sont depuis l'exercice 2013 présentées dans les états du Siège et non plus dans les états du Refuge (comprenant Refuge, Relais Social, foyer femmes et Chantiers d'insertion).



3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

✓ Immeubles – Terrains :

- Accueil de jour « l'Arche d'Avenirs » :
113 rue Regnault - 75013 PARIS
Bâtiments : 1.025 m²
- Foyer de Jeunes Travailleurs « Paulin Enfert » :
52-54 rue Bobillot - 75013 PARIS
Terrain partagé avec la Pension de Famille : 1 206 m²
Bâtiments : 2 432 m²
- Résidence Sociale / Maison Relais « La Villa de l'Aube » :
7-9 rue Martin Bernard - 75013 PARIS
Terrain partagé avec le FJT. : 1 206 m²
Bâtiments : 1 392 m²
- Refuge/ Relais Social :
16-26 rue Charles Fourier - 75013 PARIS
Bâtiments : 9 783 m²
- Siège et Service Chantiers d'Insertion :
18 rue Charles Fourier - 75013 PARIS
Bâtiments : 720 m²
- Foyer Femmes :
59, Rue Vergniaud 75013 Paris,
mise à disposition par la Ville de Paris, bâtiment de 990 m²
03, Square Guillot 75015 Paris,
mise à disposition par la Fondation Jean Léon le Prévost , bâtiment de 2000 m²

✓ Ressources humaines :

	Personnel salarié CDI	Personnel salarié en CDD	Personnel salarié en CDDi	TOTAL
Cadres	21	4		25
Employés	83	32		115
Ouvriers	6	1	54	61
Total	110	37	54	201



- ✓ Autres moyens/dépenses engagées : Politique de marketing direct

44 campagnes de collecte de fonds multicanal ont été réalisées en 2020 :

- ✓ 30 campagnes off-line :
 - 22 campagnes papier :
 - Prospection : 4 ;
 - Réactivation : 4 ;
 - Consolidation : 1 ;
 - Fidélisation : 12 ;
 - Upgrade PA : 1 ;
 - 8 campagnes télémarketing ;
- ✓ 14 campagnes on-line :
 - Génération de leads : 5 ;
 - e-mailings de sollicitation : 9

Le montant total des ressources issus de la générosité du public hors fonds reportés et dédiés s'est élevé à 5.918.533 €, dont :

- ✓ 168 K€ au titre de l'I.F.I. directement affectés à l'activité du Chantier d'Insertion (seule structure habilitée à recevoir ces dons) ;
- ✓ 87 K€ directement affectés à l'Arche d'Avenir (seule structure habilitée à recevoir ces dons) pour l'achat exclusif de duvets ;
- ✓ 1 207 KE au titre des legs-donations – assurances vies dont 750 KE de fonds reportés.



4

Les organismes liés

L'association fait partie d'un ensemble de structures partageant la même raison d'être qui pourrait être résumé ainsi : « perpétuer les œuvres de Paulin Enfert ». Vous trouverez ci-dessous la liste :

- ✓ L'ARPE (anciennement USCMB) ;
- ✓ Les Restos du Cœur via La Péniche du Cœur ;
- ✓ Le Fonds de dotation « Paulin Enfert » ;
- ✓ Les Amis de Paulin Enfert



5 **Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**

5.1 **Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

la première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12/2018 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du 29/12/2020 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* » avec notamment la création de nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

L'exercice 2020 a également été marqué par la crise sanitaire, crise dont l'impact sur nos métiers a été particulièrement sensible. En effet, il nous a fallu conjuguer maintien de l'activité auprès d'un public précarisé, protection des collaborateurs, respect des mesures sanitaires dont le télétravail constitue une réelle difficulté pour des métiers de lien humains, adaptation de nos pratiques et évolution des organisations pour préserver la qualité de service rendu.

Dès la mise en place du premier confinement, un plan de continuité d'activité a été mis en œuvre.

Il fallait alors assurer en urgence :

- ✓ L'adaptation de certains processus tels la restauration avec l'individualisation des repas ;
- ✓ Le remplacement des collaborateurs en arrêt, vulnérables ou ayant charge d'enfants en bas âge ;
- ✓ L'approvisionnement en produits sanitaires alors que ceux-ci étaient en pénurie ou réquisitionnés pour les centres de soins

Dans ce contexte, il faut saluer la mobilisation des équipes, des bénévoles dont le nombre a connu une forte évolution, des entreprises via du mécénat de compétences. Nous avons surmonté cette période alternant : confinement et dé-confinement, évolution rapide des réglementations, difficultés d'approvisionnement. Mais grâce à la mobilisation de tous, les publics accompagnés par les œuvres de la mie de pain ont pu bénéficier d'une proximité et d'un service rendu conforme au projet associatif. Pour gage, les œuvres de la mie de pain ont été une des rares structures à maintenir toutes ses activités sur la totalité de la période.

Cette crise a plus que jamais mis en lumière la nécessité d'une société plus inclusive et solidaire. Nos donateurs et donatrices nous ont entendus dans ce sens.



Ci-dessous les données clés des deux confinements qui font apparaître à la fois l'impact humain mais également l'impact financier.

1^{ère} vague

L'Humain	- +/- 65 arrêts maladie sur la période avec une moyenne de 35 arrêts - 49 arrêts maladie ont bénéficié de l'indemnisation à 100 % par décret (abattement des 3 jours de carence et subrogation complète) : 399 jours, soit environ 30.000 euros - Mise en chômage partiel de 38 salariés entre le 01/05/20 et le 31/07/20, 60.500 euros perçus du 01/05 au 31/07
Le financier	- Prime Mie de Pain (exonérée) sur fonds propres versée en mai 2020 à 134 salariés (permanents et insertion sans distinction) : 23.599 euros - Prise en charge par LES OEUVRES DE LA MIE DE PAIN des tickets restaurants sur la période de chômage partiel : 3.870 euros - Prime personnel CHRS (décret), avancé par LES OEUVRES DE LA MIE DE PAIN : 104.000 euros
La mobilisation externe	- Recours à la réserve civique : 8 volontaires ont assuré la préparation des paniers pique-nique et la distribution - Recours au mécénat de compétence : 2 cuisiniers d'ELIOR ont permis de poursuivre l'activité en cuisine

2^{ème} vague

L'Humain	+/- 35 arrêts maladie sur la période avec une moyenne de 15 arrêts
Le financier	- Mise en chômage partiel pour un salarié du 01/10 au 31/12, 2.890 euros perçus - 18 arrêts maladie ont bénéficié de l'indemnisation à 100 % par décret (abattement des 3 jours de carence et subrogation complète) : 104 jours, soit environ 9.000 euros
La mobilisation externe	- Mobilisation de nombreux nouveaux bénévoles - Augmentation des propositions de mécénat de compétences

5.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture de l'exercice, la crise sanitaire est toujours en cours. Compte tenu des incertitudes liées notamment à la durée de cette crise, les effets sur les comptes de 2021 sont difficilement quantifiables à la date d'arrêté des comptes.



6 Principes et méthodes comptables

6.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par les règlements suivants et aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08.

6.1.1 Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés et sont présentés selon le CRC 99-01.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués rétrospectivement :

- ✓ Les montants inscrits précédemment en compte hors-bilan relatifs aux biens reçus par legs ou donations **non encore réalisés** ont été reclassés, à l'ouverture de ce premier exercice d'application dans les comptes de bilan,
- ✓ Le poste comprenant le montant des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables a été modifié à l'ouverture de l'exercice afin de présenter celui-ci avec le montant net des subventions perçues déduction des reprises au compte de résultat qui auraient été comptabilisées, au rythme des amortissements des immobilisations financées, si le règlement ANC n°2018-06 était appliqué antérieurement lors de l'attribution de ces subventions (méthode retenue généralement et par notre association, sachant que le PCG offre aussi la possibilité de comptabiliser les subventions directement dans le résultat dès l'exercice de leur acquisition).

Postes impactés, incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice

Les impacts à l'ouverture de l'exercice sont les suivants

- ✓ Actif :
 - Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés 101K€
 - Créances reçues par legs ou donations 105K€
- ✓ Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
 - Autres fonds associatifs -5 416K€
 - Subventions d'investissements + 1 076K€
- ✓ Montant net, en report à nouveau : + 4 340 K€



Comparabilité des comptes

Nous vous indiquons ci-dessous la comparaison des montants des postes du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, avec ceux de l'exercice précédent à méthode comptable comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement ANC n°2018-06 aux comptes de l'exercice précédent :

- ✓ Utilisations des fonds reportés et fonds dédiés 30 K€/Reports ressources non utilisés sur exercice antérieur 225K€
- ✓ Autres achats et charges externes 5 570 K€ / Autres achats (non stockés) 799 K€ + Charges externes 4 405 K€
- ✓ Charges sociales 2 057K€ / charges sociales 1 831K€ + autres charges de personnel 137 K€
- ✓ Aides financières 39K€/Subventions accordées sur ressources affectées 45K€
- ✓ Reports en fonds dédiés 824K€ / Engagements à réaliser sur ressources affectées 58K€

6.1.2 *Changements d'estimation*

Notre association n'a effectuée aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

6.1.3 *Corrections d'erreurs*

Notre association n'a constaté aucune correction d'erreur significative

6.2 *Dérogations*

Notre association n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.



6.3 Principales méthodes comptables

Notre association utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- ✓ la comptabilisation à l'actif des coûts de développement et des frais de création de sites internet conformément aux articles 212-3 et 612-1 ;
- ✓ la comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de premier établissement conformément à l'article 212-9 ;
- ✓ la comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.

et aux dispositions particulières relevant du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses suivantes :

- la continuité d'exploitation ;
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- l'indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.



7 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'association, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'association contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'association, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- ✓ d'appréhender son legs ;
- ✓ d'avoir droit aux fruits ;
- ✓ de s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- ✓ dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- ✓ dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- ✓ dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'association est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'association.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).



7.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'association, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- ✓ Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- ✓ Les actifs produits par l'association sont comptabilisés à leur coût de production ;
- ✓ Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- ✓ Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

La règle de comptabilisation des amortissements par composant qui s'applique depuis 2007 aux Associations a été respectée.

- ✓ Concernant le bâtiment de l'ESI composé de 2 étages, d'un ensemble immobilier acheté en VEFA, les amortissements ont été calculés sur la valeur totale du bien y compris les agencements soit 3 356 359 € sur une durée de 30 ans, en mode linéaire.
- ✓ La méthode d'amortissement par composant a été appliquée aux immobilisations du F.J.T. suite à sa réhabilitation.
- ✓ Concernant la Maison Relais, l'amortissement des immobilisations s'est poursuivi sur la base des durées définies en 2007.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 7.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- ✓ Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- ✓ Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.



7.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements (b)	A	B	C	D
Rubriques (a)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	799 734			799 734
Immobilisations corporelles	14 949 149	258 256	8 095	15 215 501
Immobilisations financières	135 459	49	49	135 459
Total	15 884 343	258 305	8 144	16 150 694

7.1.1.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			258 256		
Immobilisations financières	49				
Total	49	0	258 256	0	0

7.1.1.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					8 095
Immobilisations financières	49				
Total	49	0	0	0	8 095

7.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements (b)	A	B	C	D
Rubriques (a)	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	134 473	25 580		160 054
Immobilisations corporelles	7 278 560	550 436	15 853	7 828 658
Immobilisations financières				
Total	7 413 033	576 017	15 853	7 988 712

7.1.2.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		25 580		
Immobilisations corporelles		550 436		
Immobilisations financières				
Total	0	576 017	0	0

7.1.2.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			15 853
Immobilisations financières			
Total	0	0	15 853



7.1.2.3 Modalités d'amortissements

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- ✓ Frais d'études et logiciel acquis : 1 à 3 ans
- ✓ Constructions : 40 ans
- ✓ Installations techniques : 20 ans
- ✓ Agencements : 5 à 10 ans
- ✓ Matériel bureautique : 5 ans
- ✓ Matériel informatique : 3 ans
- ✓ Matériel de transport : 5 ans
- ✓ Mobilier de bureau : 5 ans

7.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Néant

7.1.4 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

7.1.5 Actifs inaliénables

Néant

7.1.6 Prêts aux partenaires

Néant

7.2 Actif circulant

7.2.1 Stocks et en cours

La valeur brute des stocks est déterminée par la méthode du « premier entrée – premier sorti »

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stock de produits alimentaires	15 912		15 912
Stock de produits d'entretiens et de Nettoyage	9 645		9 645
Total	25 557	0	25 557



7.2.2 Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

7.2.2.1 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres. Suite à la première application du nouveau référentiel comptable, nous avons comptabilisé pour l'année 2020 265 K€ ces créances reçues par legs ou donations.

7.2.2.2 Dépréciations

Les provisions pour dépréciations des créances clients augmentent de 76 K€. Ces provisions concernent la part pris en charge par les résidents de nos foyers :

- ✓ FJT Paulin Enfert : 36K€
- ✓ Pension de Famille – Villa de l'Aube : 12 K€
- ✓ Le Refuge : 27K€

7.2.3 Précisions sur d'autres créances

La rubrique « **Créances clients, usagers et comptes rattachés** » double par rapport à l'année précédente. Ce doublement concerne essentiellement l'établissement FJT du fait d'un taux de remplissage beaucoup plus important sur l'année 2020 par rapport à 2019 (348 K€ vs 192 K€). Nous constatons également pour cet exercice un complément de dotation pour provision clients douteux.

L'augmentation sur la rubrique « **autres créances** » est à mettre en lien avec la rubrique « **autres dettes** » du passif. Cette augmentation s'explique par des comptes fournisseurs et de dettes fiscales et sociales débiteurs.

7.2.3.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance significatives sont les suivantes :

- La Poste (Enveloppes + Timbres) représentant 30K€/35K€ l'exercice précédent ;
- UTB Entretien représentant 18K€/19K€ l'exercice précédent ;
- Feys Impression représentant 5K€/1.5K€ l'exercice précédent



7.3 Tableau des **dépréciations de l'Actif**

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles				0
Stocks				0
Créances	84 550	76 821		161 372
Immobilisations financières				0
Total	84 550	76 821	0	161 372

7.4 **Fonds propres**

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

7.4.1 **Tableau de variation des Fonds propres**

(Signature)

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice		Impacts liés au changement de méthode	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice	
	Montant			Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	
Fonds propres sans droit de reprise	3 263 740		-2 506 612							757 128	
Fonds propres avec droit de reprise	2 909 877		-2 909 877								
Ecart de réévaluation											
Réserves	5 694 783									5 694 783	
Report à nouveau	-1 289 051		4 340 423	-124 994						2 926 378	
Excédent ou déficit de l'exercice	-124 994					1 134 721				1 134 721	
Dotations consommables											
Subventions d'investissement	327 158		1 076 065					29 486		1 373 737	
Provisions réglementées											
Total	10 781 513		-1	-124 994	0	1 134 721	0	29 486	0	11 886 747	



7.4.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'association. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'association. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'association qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre association ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires	70 795			70 795
-				
-				
Fonds propres complémentaires	686 333			686 333
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
-				
- Autres apports sans droit de reprise	686 333			686 333

7.4.2 Autres informations sur les fonds propres sans droit de reprise

7.4.2.1 Première situation nette établie

La situation nette au 31.12.2020 s'établit à 10 513 K€

7.4.2.2 Fonds statutaires

Les fonds statutaires s'établissent à 70 K€ et sont rattachés à l'établissement « Le Refuge »



7.4.2.3 Réserves pour projet de l'association

Le « projet de l'association », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe.

Les objectifs fixés peuvent être résumés ainsi :

- ✓ Accueillir - Héberger
- ✓ Insérer par l'activité économique

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement)	Montant fin exercice
Pension de Famille	343 954				343 954
Vie Associative	5 350 829				5 350 829
Total	5 694 783				5 694 783

7.4.3 Report à nouveau

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités propres de l'association (acquis à l'association : Fonds Propres)	785 671	3 712 048
Solde	785 671	3 712 048

7.4.4 L'excédent ou déficit de l'exercice

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs

Le résultat de l'exercice se compose de :

- 1 134 K€, résultat définitivement acquis à l'organisme ;

7.4.5 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'association et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit à la date d'octroi de la subvention.



Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Nous avons choisi :

- de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan.

La première application du changement de réglementation a été appliquée suivant le règlement 2018-06 de façon rétrospective, avec un effet à l'ouverture de l'exercice sur

- le poste subventions d'investissement (diminution),
- le poste report à nouveau (augmentation),

effet correspondant à la méthode que nous avons retenue et décrite ci-dessus.

7.5 Fonds reportés et dédiés

7.5.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Situations	Montant des fonds	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (789)	Engagement à réaliser sur legs et donations affectés (689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
		A	B	C	D = A-B+C
Ressources					
Legs et donations	750 807	0	0	750 807	750 807
Total	750 807	0	0	750 807	750 807



7.5.2 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public (1)	64 308	73 797	30 798			107 307	
TOTAL	64 308	73 797	30 798	0	0	107 307	0

(1) Opération Duvet sur l'établissement ESI

7.5.2.1 Dons manuels

Situations	Montant des fonds	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7896)	Engagement à réaliser sur dons manuels affectés (6896)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
		A	B	C	D = A-B+C
Ressources					
Dons manuels	107 307	64 308	-30 798	73 797	107 307
Total	107 307	64 308	-30 798	73 797	107 307

7.6 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	154 316	167 697		322 013
Provisions pour charges				
Total	154 316	167 697	0	322 013

7.6.1 Aménagement du cadre général- Augmentations (colonne B)

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	167 697		
Provisions pour charges			
Total	167 697	0	0

7.7 Provision pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice (a)	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice (b)
Provisions pour risques	154 316		167 697				322 013
Provisions pour charges							
Total	154 316	0	167 697	0	0	0	322 013



7.8 **Dettes**

7.8.1 **Précisions sur les dettes**

La rubrique « **Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit** » comporte :

- ✓ les comptes courants créditeurs ci-dessous :
 - E.S.I - compte ouvert à la société générale : 779132,32 €
 - F.J.T - compte ouvert à la société générale : 635570,64 €
 - SIE - compte ouvert à la société générale : 931309,54 €
 - VAS - compte ouvert à la BNP Paribas : 420,98 €
- 2 346 433,48 €
- ✓ les emprunts auprès des établissements de crédit pour 2 997 891 €
 - ✓ les intérêts courus de la période pour 2,8 K€

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés restent stable par rapport à 2019. Concernant la hausse des dettes sociales et fiscales, il faut la lier au rubrique autres créances. En effet, la rubrique « **dettes sociales et fiscales** » comporte également les comptes créditeurs.

7.8.1.1 **Produits constatés d'avance**

A la clôture de l'exercice la variation du poste par rapport à l'exercice précédent s'explique ainsi

- ✓ Quote-part 2021 et 2020 de la convention de mécénat Financier RATP : 71K€

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.

7.8.1.2 **Subventions à reverser**

Néant





7.9 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice

Ca

Créances (1)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Montant brut	Dettes (2)	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à plus 1 an	Échéances à plus 5 ans			Échéances à plus 1 an et 5 ans au plus	Échéances à plus 1 an et 5 ans au plus	Échéances à plus 1 an et 5 ans au plus
Créances de l'actif immobilisé : Créances rattachées à des participations	134 459		134 459		Emprunts obligataires convertibles (2)(3)			
Prêts (1) Autres	134 459				Autres emprunts obligataires (2)(3)			
Créances de l'actif circulant : Créances Clients et Comptes rattachés	2 550 556				Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont : - à 1 an au maximum à l'origine - à plus de 1 an à l'origine	5 347 503 2 802 884 2 544 619	2 802 884	855 343
Créances reçues par legs ou donations	668 798	668 798						
Autres	265 932		265 932					
	1 544 817	1 544 817			Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	75 010		
Charges constatées d'avance	71 009	71 009			Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés Dettes des legs ou donations	1 003 219	1 003 219	
					Dettes fiscales et sociales	2 532 148	2 532 148	
					Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			
					Autres dettes (3)	28 512	28 512	
					Produits constatés d'avance	71 020	71 020	
TOTAL	2 685 015	2 284 624	400 391		TOTAL	9 057 412	6 512 793	855 343
(1) Prêts accordés en cours d'exercice Prêts récupérés en cours d'exercice					(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice (3) Dont garanties par des suretés réelles (indication des postes concernés)			

8 Informations relatives au Compte de résultat

8.1 Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION			
	Exercice 2020		Exercice 2019 retraité	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 921 853	5 952 651	3 993 326	4 218 658
1.1 Cotisations sans contrepartie	3 320	3 320	4 175	4 175
1.2 Dons, legs et mécénat	5 918 533	5 918 533	3 989 151	4 028 007
- Dons manuels	4 605 033	4 605 033	3 684 686	4 028 007
- Legs, donations et assurances-vie	1 207 748	1 207 748	213 271	213 271
- Mécénat	105 752	105 752	91 194	91 194
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	0	0
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 893 988		2 300 027	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	390 322		252 127	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 503 666		2 047 900	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	8 580 895		7 915 306	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		70 413	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	30 798	30 798	225 332	225 332
TOTAL	16 427 534	5 952 651	14 504 404	4 218 658
B- CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	11 052 897	2 359 913	11 217 010	2 464 044
1.1 Réalisées en France	11 052 897	2 359 913	11 217 010	2 464 044
- Actions réalisées par l'organisme	11 052 897	2 359 913	11 217 010	2 464 044
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 895 599	1 732 912	1 840 936	1 696 314
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 732 912	1 732 912	1 696 314	1 696 314
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	162 687		144 622	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 270 065		1 368 689	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	244 519		139 911	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	5 130		4 552	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	824 604	824 604	58 300	58 300
TOTAL	15 292 813	4 917 428	14 629 398	4 218 658
EXCEDENT OU DEFICIT	1 134 721	1 035 223	-124 994	0

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2020		Exercice 2019 retraité	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 049 027	1 049 027	562 538	562 538
Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	1 049 027		562 538	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature Dons en nature				
TOTAL	1 049 027	1 049 027	562 538	562 538
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 014 743	1 014 743	562 538	562 538
Réalisées en France Réalisées à l'étranger	1 014 743		562 538	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	34 284	34 284		
TOTAL	1 049 027	1 049 027	562 538	562 538

8.2 Résultats par établissement après répartition des dons

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
<i>Gestion propre (= libre)</i>		
1 Le Refuge		0
2 Pension de Famille/Villa de l'Aube		99 498
3 ESI		0
4 FJT		0
5 Siège		0
6 Vie Associative		1 035 223
Résultat de l'exercice		1 134 721



8.3 Produits du compte de résultat par origine et destination

8.3.1 Produits liés à la générosité du public

8.3.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de biens de faible valeur. Il s'agit de la cotisation des membres adhérents de l'association. Notre association peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06 cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

8.3.1.2 Dons, legs et mécénat : Dons manuels (dont abandon de frais par les bénévoles)

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte. Pour l'année 2020, nous avons bénéficié d'un effet COVID qui nous a permis de collecter +920 K€ sur le poste dons manuels par rapport à l'année 2019. Il s'agit d'un phénomène purement conjoncturel dû à l'urgence du moment.

Il comprend également :

- ✓ 168 K€ au titre de l'I.F.I. directement affectés à l'activité du Chantier d'Insertion (seule structure habilitée à recevoir ces dons) ;
- ✓ 87 K€ directement affectés à l'Arche d'Avenirs (seule structure habilitée à recevoir ces dons) pour l'achat exclusif de duvets ;

8.3.1.3 Dons, legs et mécénat : Legs, donations, assurance vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	61 929
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	1 145 820
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	750 807
SOLDE DE LA RUBRIQUE	456 942



L'année 2020 est une année exceptionnelle sur tout le plan en terme de produits liés à la générosité du public, en effet, si l'association a pu bénéficier de legs exceptionnels sur l'année 2020 c'est avant tout à cause de la crise sanitaire.

8.3.1.4 Dons, legs et mécénat : **Mécénat**

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général. Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention. Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Pour l'année 2020, nous enregistrons 105 KE sur le poste mécénat.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

En terme de ratio, la rubrique « **dons legs et mécénat** » représente 36% des produits du CROD alors que ce ratio était de 27% pour l'année 2020 soit 9% d'augmentation qui est à mettre en lien avec le sursaut de générosité des françaises et des français face à une crise sanitaire qui semblait s'enliser en laissant de côté les plus fragiles. Malgré les mesures gouvernementales, une partie de la population se paupérise, l'association a dû faire face à des nouveaux publics bénéficiaires dont les étudiants et les retraités.

La rubrique « **dons legs et mécénat** » a permis de financer pour 2020, 21% des missions sociales de l'association quand ce ratio était à 22 % sur l'année 2019.

8.3.1.5 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre association ou fondation. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une association tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette association, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits d'exploitation puisqu'elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'association.

Pour l'année 2020, les contributions financières représentent 359KE des ressources de l'association soit 140 K€ de plus par rapport à l'année 2019.



8.3.1.6 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les ventes de marchandises et de prestations de services dont la participation de nos hébergés ;
- Les revenus des actifs non issus de la générosité du public :
 - les loyers ;
 - les produits financiers ;
 - les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Elle ne comprend pas les subventions et autres concours publics.

8.3.2 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- au titre des subventions :
 - les subventions d'exploitation ;
 - la quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- les concours publics définis à l'article 142-9.

8.3.2.1 Subventions

« Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire ».

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits. C'est ainsi que la subvention liée au surcoût COVID n'est pas pris en compte dans les comptes de l'exercice 2020 alors les coûts liés à ce surcoût COVID sont bien présents dans nos comptes. La recette attendue sur le surcoût Covid et non présente dans les comptes s'établit à +319 K€.

Certaines conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, nous ne comptabilisons pas la subvention en produits. Nous n'avons à ce jour aucune convention comprenant une condition suspensive ou résolutoire



À noter que :

- ✓ La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».
- ✓ La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.
- ✓ Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* ».

8.3.2.2 Autres concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné. C'est le cas des produits liés :

- à la Prestation de service ordinaire CAF dans nos comptes ;
- aux aides de poste de la DIRECCTE

8.3.2.3 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics	0	0	0	100 220	0
Subvention d'exploitation	0	8 136 168	163 967	0	37 739
Subvention d'investissement	0	0	142 801	0	0
Total	0	8 136 168	306 768	100 220	37 739



Pour l'année 2020 ; nous comptabilisons 8 580 K€ dont la répartition est ci-dessous par établissement :

	Pension de Famille Villa de l'Aube	FJT Paulin Enfert	Le Refuge	ESI Arche d'Avenir	Total général
Accueil et Hébergement	224 404	246 562	6 318 093	773 027	7 562 086
Accueil de jour				773 027	773 027
Autre Institutionnel				44 612	44 612
DASES				355 000	355 000
Divers				18 415	18 415
DRIHL				355 000	355 000
Hébergement éphémère			386 044		386 044
Departement de Paris			0		0
DRIHL			386 044		386 044
Hébergement pérenne	224 404	246 562	5 932 050		6 403 016
AGLS	11 422	22 763			34 185
Caisse d'allocation Familiale		100 220			100 220
Divers	36 907	46 850	40 630		124 387
DRIHL	175 680		5 891 024		6 066 704
Etat	396		396		792
Fonjep		3 554			3 554
Mairie de Paris : Jeunesse et Sport		73 175			73 175
Insertion par l'activité économique			1 018 809		1 018 809
Chantier d'insertion : Nettoyage			619 891		619 891
Departement de Paris			120 548		120 548
DRIHL			499 343		499 343
Chantier d'insertion : Restauration			352 738		352 738
Departement de Paris			81 452		81 452
DRIHL			271 286		271 286
Dispositif 1ères heures			46 180		46 180
Departement de Paris			46 180		46 180
Total général	224 404	246 562	7 336 902	773 027	8 580 895

Sur l'année 2020, la rubrique « **subvention et concours publics** » a permis de financer 78% des missions sociales de l'association, ce ratio est en hausse de 5% par rapport à 2019. Ce qui correspond à :

- ✓ L'ouverture du foyer femmes dans le 15^{ème} arrondissement (59 places)
- ✓ Les 17 places supplémentaires dans le dispositif hivernal du Bat.4

8.3.3 Utilisations des fonds dédiés

Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public : 30K€

W



8.4 Charges du compte de résultat par origine et destination

8.4.1 Modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination

Les modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination ainsi que de leur quote-part relevant de la générosité du public sont les suivantes :

- ✓ Les dépenses des établissements représentent les missions sociales. Elles sont identifiables par des codes analytiques distincts par établissements et activités au sein de chaque établissement.
- ✓ Les frais du siège constituent les frais de fonctionnement de l'association dont les frais de recherche d'autres ressources. Ces frais sont identifiés par le code analytique SZZZZ
- ✓ Les frais communs sont isolés sur le code analytique CZZZZ et sont repartis entre les différentes rubriques du CROD selon la répartition ci-dessous :

Détail de frais communs	Missions Sociales	Frais d'appel à la générosité du public	Frais de recherche d'autres ressources	Frais de Fonctionnement
Salaires du siège de l'association	40%	10%	10%	40%

- ✓ Les frais d'appels à générosité du public sont isolés sur un code analytique spécifique :
 - VMDZZZ
 - VMDC01
 - Une quote part des frais communs en CZZZZ

8.4.2 Missions sociales

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'association pour la réalisation de ses missions et qui ont vocation à disparaître si elle cesse.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent :

- les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les achats de marchandises, fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.
- Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales.

Les missions sociales de l'associations sont décrites ainsi selon l'article 1 de nos statuts :

- ✓ l'assistance morale et matérielle, sans aucune discrimination, à toute personne démunie de ressources suffisantes, notamment par un réfectoire et un asile de nuit, ..., ainsi que par des visites et assistance à domicile ;
- ✓ l'éducation physique et culturelle ainsi que la formation morale de la jeunesse du quartier par l'association et la gestion directe ou l'aide apportée à des organismes spécialisés à cet effet tels que : Foyers de jeunes travailleurs, cercles de jeunes gens, centres de loisirs et de jeux organisés, union sportive de la maison blanche



8.4.2.1 Actions réalisées par l'organisme : France

L'ensemble de l'activité de l'association se déroule en France et plus précisément dans le 13^{ème} arrondissement ainsi qu'un Foyer pour Femmes dans le 15^{ème} arrondissement. Les missions sociales de l'association pour l'année 2020 peuvent être résumer ainsi :

	Coût direct	Coût indirect	Total
Missions sociales	10 402 149	650 748	11 052 897
I- Accueil et Hébergement	8 542 238	534 394	9 076 632
Accueil de jour - espace orientation	869 919	54 421	924 341
Accueil de jour	869 919	54 421	924 341
Hébergement pérenne	5 668 755	354 632	6 023 386
Hébergement pour femmes	1 133 025	70 881	1 203 906
Hébergement - Insertion pour Hommes	3 270 758	204 615	3 475 374
Hébergement Mixte	1 264 972	79 135	1 344 107
Hébergement éphémère	2 003 564	125 341	2 128 905
Dispositif Hivernal	496 302	31 048	527 350
Hébergement pour Hommes	1 507 262	94 293	1 601 555
II- Insertion par l'activité économique	1 596 672	99 886	1 696 559
Chantier d'insertion : Nettoyage	967 383	60 518	1 027 901
Chantier d'insertion : Restauration	512 213	32 044	544 257
Dispositif 1ères heures	117 076	7 324	124 400
Vie Associative	263 238	16 468	279 706
Total général	10 402 149	650 748	11 052 897

8.4.3 Frais de recherche de fonds

Les frais sont constitués :

- ✓ Des frais d'appel à la générosité du public qui comprennent les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.
- ✓ Des frais de recherche d'autres ressources qui sont les frais engagés par l'association dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics. Dans notre cas, ces frais sont essentiellement une quote part de la masse salariale des personnels du siège de l'association.

W



8.4.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités, charges engagées par notre association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser notre action.

✓ Frais de recherche de dons et libéralités :

(frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons -en nature, donations, legs, assurances vie- auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ; les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes ; les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ; frais d'appel à bénévolat;),

✓ Frais de traitement de dons et libéralités :

(des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ; les prestations de services de collecte ou de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat, les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ; les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public).

Pour l'année 2020, ces frais représentent :

- ✓ 1 570 K€ de frais directs de recherche et de traitement de dons et libéralités ;
- ✓ 162 K€ de quote part de masse salariale dont 100 % du pôle marketing en charge de la collecte de fonds (02 personnes) ainsi que 57 % du salaire de la personne en charge des legs.

8.4.3.2 Frais de recherche d'autres ressources

Les frais de recherche d'autres ressources sont les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement et sont essentiellement une quote part de la masse salariale du siège ainsi que du personnel commun de l'association. Pour l'année 2020, ces frais représentent :

- ✓ 162 KE et sont essentiellement une quotepart de masse salariale de l'ensemble du personnel impliqué dans la prospection, rédaction, envoi et suivi des appels à projets :
 - Directeur de l'association :
 - Pilotage de la stratégie de recherche ;
 - Gestion des liens avec les financeurs (dialogue de gestion)
 - Prospection
 - Une quote part de la masse salariale de la chargée de mission développement sur la partie :
 - Rédaction du narratif des projets ;
 - Rédaction du compte rendu narratif
 - Une quote part de la masse salariale du contrôleur de gestion sur la partie :
 - Budget prévisionnel des projets ;
 - Compte rendu financier des projets.

W



8.4.4 *Frais de fonctionnement*

Nos frais de fonctionnement sont essentiellement nos frais de siège et concernent l'ensemble des frais nécessaires pour faire fonctionner le siège de l'association. Ces frais comportent une quote part de masse salariale de l'ensemble des fonctions supports de l'association.

À noter qu'une partie de ces charges sont affectées aux rubriques :

- ✓ Missions sociales ; il s'agit d'une quote-part de masse salariale des salariés du siège contribuant directement dans la réalisation de ces missions sociales dont notamment :
 - Le Directeur de l'association ayant la fonction de représentation auprès des tiers ;
 - La Directrice Administratif ;
 - Le contrôleur de gestion qui assure le pilotage des budgets des établissements ;
 - La chargée de missions développement en charge du développement de la vie associative dont notamment le pilotage du futur projet associatif.
- ✓ Frais de recherche de fonds. Là également il s'agit d'une quote-part de la masse salariale de l'ensemble des salariés du siège intervenant dans le cycle de recherche et de gestion des autres ressources dont l'essentiel concerne les subventions et les concours publics.

8.4.5 *Dotations aux provisions et dépréciations*

Nous enregistrons une dotation plus importante que l'année 2019 dû notamment à des litiges RH encours ainsi qu'à la provision pour dépréciation de certaines créances.

8.4.6 *Reports en fonds dédiés de l'exercice*

Le report en fonds dédiés de l'exercice concerne l'opération Duvet sur l'établissement E.S.I - Arche d'avenir pour 73 K€.

8.5 *Contributions volontaires en nature du compte de résultat par origine et destination*

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une association un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- ✓ Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- ✓ Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- ✓ Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune. L'association qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts. Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature



Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Nous avons décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes

- ✓ Dons de produit alimentaire valorisés au prix d'achat hors taxes ;
- ✓ Collecte alimentaire valorisé à 3,70 € le kg ;
- ✓ Dons de produit non alimentaire valorisés au prix d'achat hors taxes ;
- ✓ Bénévolat valorisé selon la convention 66 – Accord CHRS (Groupe 2 ; échelon 1 ; coefficient :375)

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
<i>Obtenue :</i>		
Dons en Nature	Prix d'achat H.T	414 308
Collecte alimentaire	1kg = 3,70 €	134 880
Bénévolat (1)	Conv° collective 66- Accord CHRS (Gpe 2; Echelon 1; Coeff : 375)	499 839
<i>Offerte :</i>		

Les dons de produits alimentaires hors collecte sont suivis hebdomadairement par type d'article et selon le prix d'achat hors taxe cédé par le donateur.

Les dons de collecte alimentaire sont pesés à l'arrivée et entreposés par nature d'article dans l'espace de stockage du Refuge.

L'association dispose d'un pôle dédié aux suivis du bénévolat et de l'action bénévole qui recense les bénévoles ainsi que leurs activités entre les différentes structures de l'association. Le suivi des heures de bénévolat s'effectue à chaque mobilisation des bénévoles auprès de chaque établissement.

8.5.1 Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public

8.5.1.1 Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'association auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat est un axe majeur de notre projet associatif. En effet la structure de l'association repose en partie sur l'engagement sans contrepartie de nos bénévoles. Ces engagements vont de la collecte alimentaire en passant par le service repas au refuge jusqu'au cours de français et les différents accompagnements nécessaires à l'insertion de nos publics.

u



8.5.1.2 Dons en nature

Un don en nature est une contribution non-financière sous la forme de biens ou de services. C'est l'une des différentes formes de soutien que nos donateurs nous apportent dans le cadre de nos activités. L'année 2020 fut particulièrement exceptionnel, en effet, la crise sanitaire a entraîné la fermeture des restaurants et a eu donc comme effet d'augmenter le stock de denrées périssables et non périssables à la fois chez les restaurateurs mais également les grossistes.

Les œuvres de la mie de pain étant identifié comme un partenaire de premier plan dans la lutte contre l'exclusion, nous avons bénéficié de ce stock dans le cadre de la continuité de nos activités durant cette période. Nos dons en nature ont augmenté cette année par rapport à l'exercice précédent. Nous avons bénéficié de :

- ✓ auprès des grossistes : 414 K€ de dons alimentaires ;
- ✓ auprès des particuliers dans le cadre des deux campagnes de collecte alimentaire en partenariat avec la banque alimentaire : 134 K€ de dons alimentaires et non alimentaires

8.6 *Tableaux de rapprochement des charges et contributions volontaires du compte résultat et du compte résultat par origine et destination*

W



TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds			Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Généralité du public	Autres ressources						
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes								
Achats stockés de matières premières et fournitures	484 579				0	0	0	0				484 579
Variation des stocks	-87				0	0	0	0				-87
Achats de matériel, équipements et travaux	22 362				0	0	0	0				22 362
Achats non stockés de matières premières et fournitures	910 543				0	0	0	33 217				943 760
RRR Obtenues sur achats	-18 177				0	0	0	0				-18 177
Prestations de service avec des entreprises	483 731				669 453	0	0	45 546				1 198 730
Locations	654 186				0	0	0	162 253				816 440
Charges locatives et de copropriété	15 842				0	0	0	5 811				21 653
Entretiens et réparations	381 663				0	0	0	1 471				383 134
Primes d'Assurance	57 629				0	0	0	0				57 629
Divers	63 451				2 549	0	0	7 730				73 730
Personnel extérieur à l'établissement	264 781				0	0	0	0				264 781
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	48 420				73 080	0	0	222 502				344 002
Publicité, publications, relations publiques	11 719				356 546	0	0	2 058				370 323
Déplacements, missions et réceptions	1 864				0	0	0	1 667				3 531
Frais postaux et frais de télécommunications	77 052				463 146	0	0	40 521				580 718
Services bancaires et assimilés	20 210				0	0	0	3 060				23 270
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	444 095				10 220	10 220	0	40 878				505 412
Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	15 697				0	0	0	0				15 697
Rémunérations du personnel	4 676 729				112 232	112 232	0	448 928				5 350 121
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 589 358				38 063	38 063	0	152 254				1 817 739
Autres charges sociales	247 818				2 518	2 518	0	12 608				265 461
Autres charges de personnel	-23 880				-346	-346	0	-1 383				-25 954
Aides financières	39 998				0	0	0	0				39 998
Charges diverses de gestion courante	6 687				0	0	0	0				6 687
Charges d'intérêts	36 232				0	0	0	20 105				56 337
Quotes-part de résultats sur opérations faites en commun	0				0	0	0	0				0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	500				0	0	0	564				1 064
Charges exceptionnelles - année antérieure	21 217				5 451	0	0	5 179				31 847
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	7 758				0	0	0	0				7 758
Dotations aux amortissements et aux provisions - charges d'exploitation	510 920				0	0	0	65 097	244 519			820 535
Reports en fonds dédiés	0				0	0	0	0			824 604	824 604
Impôt sur les bénéfices	0				0	0	0	0		5 130		5 130
TOTAL	11 052 897	0	0	0	1 732 912	162 687	1 270 065	1 270 065	244 519	5 130	824 604	15 292 812



Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total Compte de Résultat
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	549 188				549 188
Mises à disposition gratuites de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole	465 556			34 284	499 839
TOTAL	1 014 743	0	0	34 284	1 049 027

8.7 *Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges*

8.7.1 *Charges Financières, aides financières*

8.7.1.1 *Charges financières*

Les charges financières sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds » si l'association en justifie. A défaut, elles figurent dans les frais de fonctionnement. Nous comptabilisons pour 2020, 56 K€ de charges financières dont :

- ✓ 36 K€ affecté en missions sociales
- ✓ 20 K€ en frais de fonctionnement

8.7.1.2 *Aides Financières*

Une aide financière est :

- ✓ soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours ;
- ✓ soit une contribution financière facultative octroyée par une association à une autre association destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.

Dans notre cas, les aides financières sont des sommes d'argent accordée à nos hébergé.e.s. Ces sommes servent entre autre dans le cadre des démarches de renouvellement de titre de séjour. Ces sommes ou contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens mais sont bien des sommes permettant de contribuer à la démarche d'accompagnement de nos hébergées. Les aides financières telles que ci-dessus définies sont comptabilisées à la date d'octroi de l'aide dans un compte de charge d'exploitation ; soit 39.9K€ en n /45.2.K€ en n-1

W

8.8 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

8.8.1 Produits à recevoir

Les produits à recevoir de l'exercice sont de 188 K€ et concernent essentiellement les dons et contributions financières de 2020 encaissés sur le premier semestre de 2021.

8.8.2 Produits et charges imputables à un autre exercice

	2020	2019
Charges constatées d'avance	71 009	92 342
Produits constatés d'avance	71 020	314 210

8.8.3 Charges et produits exceptionnels

	2020	2019
Charges exceptionnelles :	40 669	391 541
Sur opération de gestion	32 911	131 224
Sur opération en capital	7 758	164 902
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	95 415
Produits exceptionnels	18 674	725 378
Sur opération de gestion	18 674	725 378
Sur opération en capital	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Résultat exceptionnel	-21 995	333 837

8.8.4 Transferts de charges

Les transferts de charge de l'année 2020 sont :

- ✓ Les remboursements perçus de l'ASP au titre de l'activité partielle pour 59 K€ ;
- ✓ Les remboursements des frais de formation par UNIFAF 136 K€ ;
- ✓ Les avantages en nature pour 7K€ ;
- ✓ Remboursement des sinistres par l'assurance pour 7K€ ;
- ✓ Divers produits divers pour 1,8 K€



8.8.5 *Honoraires des commissaires aux comptes*

	SEC HEMBERT
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	86 400
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	86 400

W



9. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

Edition du : 01/01/2020 au 31/12/2020

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2020	Exercice 2019 retraité	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2020	Exercice 2019 retraité
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France	2 359 913	2 464 044	1.1. Cotisations sans contrepartie	3 320	4 175
- Actions réalisées par l'organisme	2 359 913	2 464 044			
- Versements à un organisme central ou d'autres			1.2. Dons, legs et mécénats	5 918 533	3 989 151
			- Dons manuels	4 605 033	3 684 686
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	1 207 748	213 271
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	105 752	91 194
- Versements à un organisme central ou d'autres			1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité	0	0
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 732 912	1 696 314			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 732 912	1 696 314			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL DES EMPLOIS	4 092 825	4 160 358	TOTAL DES RESSOURCES	5 921 853	3 993 326
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES DES PROVISIONS	0	0
5 – REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	824 604	58 300	3 – UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	30 798	225 332
EXCEDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 035 223		DEFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	5 952 651	4 218 658	TOTAL GENERAL	5 952 651	4 218 658
			RESSOURCES REPORTEES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 141 092	1 141 092
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 035 223	
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 176 315	1 141 092

À noter que nous avons repris le solde des ressources liées à la générosité du public non utilisées et non dédiées et présent sur le CER de 2019.



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2020	Exercice 2019 retraité		Exercice 2020	Exercice 2019 retraité
EMPLOIS DE L'EXERCICE	1 049 027	562 538	RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 049 027	562 538
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 014 743	562 538	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 049 027	562 538
Réalisées en France	1 014 743	562 538	Bénévolat	499 839	562 538
Réalisées à l'étranger			Prestation en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	549 188	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	34 284				
Total	1 049 027	562 538	Total	1 049 027	562 538

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice 2020	Exercice 2019 retraité
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	64 308	231 340
(-) Utilisation	30 798	225 332
(+) Report	824 604	58 300
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	858 114	64 308

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination.

Les ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés précisent les montants correspondants en début d'exercice et en fin d'exercice.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en début de l'exercice est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.



Les ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en fin d'exercice prennent en compte les montants, d'une part, de l'excédent ou du déficit de la générosité du public de l'exercice et, d'autre part, des investissements et désinvestissements nets financés par la générosité du public de l'exercice, qui sont précisés.

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » est déduite des ressources reportées liées à la générosité du public et comprend :

- ✓ Le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
- ✓ Diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice ;
- ✓ Diminué du prix de vente des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

Les ressources par origine comprennent les seules ressources liées à la générosité du public, composées des montants :

- ✓ des cotisations sans contrepartie ;
- ✓ des dons manuels comprenant les produits reçus des ventes de dons en nature ainsi que des legs, des donations, des assurances-vie et des dons effectués dans le cadre du dispositif du mécénat ;
- ✓ des autres ressources liées à la générosité comprenant la quote-part de générosité reçue d'autres organismes et les revenus générés par les actifs issus de l'appel public à la générosité en sus des plus ou moins-values de cessions d'actifs à l'exception de celles des plus ou moins-values relatives aux biens provenant de legs ou de donation avant la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'organisme ou avant la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure ou avant la date de signature de l'acte authentique de donation.

A ce total des ressources de l'exercice, viennent s'ajouter, d'une part, la part relative à la générosité du public des reprises sur provisions et dépréciations et, d'autre part, l'utilisation des fonds dédiés antérieurs.

Les principes qui ont présidés à l'affectation des coûts sont identique que l'affectation des coûts au niveau du CROD (voir 8.4.1).



10. Autres informations et engagements

10.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

La Présidente de l'Association ainsi que les membres du Conseil d'Administration n'ont perçu aucune rémunération. Pour ce qui concerne les salaires versés aux trois personnes les mieux rémunérées, ils s'élèvent à **304 369,03 €** sur l'année 2020.



11. Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'association se décompose ainsi, par catégorie :

	Personnel salarié CDI	Personnel salarié en CDD	Personnel salarié en CDDI	TOTAL
Cadres	21	4		25
Employés	83	32		115
Ouvriers	6	1	54	61
Total	110	37	54	201



12. Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

12.1 Engagements financiers donnés et reçus

Pour mémoire, l'association les œuvres de la mie de pain a :

- ✓ reçu un engagement en date du 07 février 2008 pour une durée de 20 ans pour l'emprunt contracté auprès de la caisse des dépôts à hauteur de 1 400 000 euros.
- ✓ signé au profit de SOLENDI une garantie hypothécaire de deuxième rang sur l'ensemble immobilier réalisé.

12.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

L'association a décidé de ne pas comptabiliser de provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés. Les indemnités de départ à la retraite sont estimées à **320 254 €** charges sociales comprises.

12.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

Néant

12.3 Autres opérations non inscrites au bilan

- ✓ Une subvention de 60 979 € a été accordée en 2002 aux « Restos du Coeur » avec droit de retour en cas de dissolution.
- ✓ Un apport avec droit de reprise de 240 000 € a été consenti par les Œuvres de la Mie de pain à l'ARPE par une convention du 25 juillet 2015. La somme de 120 000 € a été versée en 2016.
- ✓ Dans le cadre des cotisations sociales à verser, nous pourrions être redevable de la taxe sur les transports à verser auprès d'IdF Mobilités (Ex_STIF). Cependant, compte-tenu de notre statut d'association RUP, nous pouvons être partiellement exonérés de cette taxe à la condition d'en faire la demande auprès de l'organisme receveur. Ce dernier délivre une exonération valable pour une durée de trois ans qu'il faut renouveler à chaque fois. Suite au contrôle URSSAF réalisé en 2019, il a été identifié un oubli de renouvellement de demande d'exonération. De ce fait, nous avons initié une nouvelle demande le 22 août 2019. Depuis lors, nous échangeons régulièrement avec IdF Mobilités afin de finaliser cette demande. Cette exonération est de droit pour tout organisme tel que le nôtre et la demande ne relève que d'une procédure administrative obligatoire. Pour preuve, lors de la dernière demande d'exonération, le STIF nous avait refusé cette exonération. Nous avons été contraints de saisir les autorités compétentes et nous avons obtenu l'exonération. Sur la base de ces éléments, il nous semble inopportun de provisionner le versement de cette taxe sur l'exercice 2019 qui s'élève approximativement à 140k € ainsi que sur l'exercice 2020 qui s'élève à 175 K€.



13. Autres informations utiles pour comprendre la lecture des comptes d'établissements prévus à l'article n°16 des statuts de l'association.

13.1 Tableau de refacturation de personnel entre établissements

REFACTURATIONS DE PERSONNEL ENTRE ETABLISSEMENTS 2020							
	ASSOCIATION	E.S.I.	F.J.T.	PENSION	REFUGE	SIEGE	VIE ASS.
PERSONNEL SIEGE salarié	1 300 686	63 444	65 302	25 010	746 552	61 059	339 319
PERSONNEL CHANTIER INSERTION	475 352	29 502	26 158	13 079	401 672	4 941	0
CHARGES	1 776 038	92 946	91 460	38 089	1 148 224	66 000	339 319
PERSONNEL SIEGE salarié	1 300 686	0	0	0	0	1 300 686	0
PERSONNEL FACTURE ENTRE FJT & Villa de l'Aube	0						
PERSONNEL CHANTIER INSERTION	475 352	0	0	0	475 352	0	0
PRODUITS	1 776 038	0	0	0	475 352	1 300 686	0
PRODUITS - CHARGES	0	-92 946	-91 460	-38 089	-672 872	1 234 686	-339 319

* les ventilations de personnel entre établissements sont neutres sur le total association

13.2 Tableau de ventilation des frais de siège

VENTILATION DES FRAIS DE SIEGE							
2020							
	ASSOCIATION	E.S.I.	F.J.T.	PENSION	REFUGE	SIEGE	VIE ASS.
		8%	8%	3%	58%	2%	22%
Dépenses Frais de Siège	1 044 852	79 590	80 757	32 271	605 164	18 548	228 522
Produits Frais de Siège	1 044 852	0	0	0	0	1 044 852	0
Produits - Charges	0	-79 590	-80 757	-32 271	-605 164	1 026 304	-228 522



13.3 Tableau de répartition des dons

RÉPARTITION DES DONS ENTRE ÉTABLISSEMENTS							
	ASSOCIATION	E..S.I.	F.J.T.	PENSION	REFUGE	SIEGE	VIE ASS.
Résultat avant répartition des dons	1 134 721	-194 463	-208 707	99 498	-1 492 554	0	2 930 946
Proposition de répartition des dons	0	194 463	208 707	0	1 492 554	0	-1 895 723
RESULTAT SOUMIS A AG	1 134 721	0	0	99 498	0	0	1 035 223